



Liste des délibérations

Numéro délibération	Examiné le ...	Objet	Adopté à ...
RS/SC/23.B.A.1	27 mars 2023	Compte de Gestion 2022 - Budget Principal	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.2	27 mars 2023	Compte de Gestion 2022 - Budget Vente Energie	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.3	27 mars 2023	Compte de Gestion 2022 - Budget Espaces locations	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.4	27 mars 2023	Compte Administratif 2022 - Budget Principal	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.5	27 mars 2023	Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Vente Energie	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.6	27 mars 2023	Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Espaces locations	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.7	27 mars 2023	Affectation du Résultat de l'exercice 2022 - Budget Principal	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.8	27 mars 2023	Vote des taux d'imposition 2023	23 voix Pour 4 Abstentions
RS/SC/23B.A.9	27 mars 2023	Approbation du Budget Primitif - Budget Principal - Comptabilité M57- Exercice 2023	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.10	27 mars 2023	Approbation du Budget Primitif - Annexe Vente Energie - Comptabilité M4 - Exercice 2023	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.11	27 mars 2023	Approbation du Budget Primitif - Annexe Espaces locations - Comptabilité M4 - Exercice 2023	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.12	27 mars 2023	Subventions Associations	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.13	27 mars 2023	Subvention exceptionnelle CIS Mickaël Bloino	Unanimité

RS/SC/23B.A.14	27 mars 2023	Produit des amendes de police 2022 - Projet d'aménagement sécuritaire	Unanimité
RS/SC/23B.A.15	27 mars 2023	Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire - Programme FEDER - Projets de production d'Énergie Renouvelable	24 voix Pour à 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.16	27 mars 2023	Tarif boulangerie, 68 rue Joliot Curie	Unanimité
RS/SC/23B.B.17	27 mars 2023	Avenant Marchés Publics - Offices de restauration	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.B.18	27 mars 2023	Attribution Marchés publics - Projet parking du gymnase - projet Héliante	Unanimité
RS/SC/23B.C.19	27 mars 2023	Convention de gestion relative aux aménagements de sécurité Liaison modes actifs Saint-Joachim, RD50, La Clairvaux/Le Pintré PR 12 + 230 au PR 13 + 232 en agglomération	Unanimité
RS/SC/23B.D.20	27 mars 2023	Parc Naturel Régional de Brière - contribution exceptionnelle 2023	3 voix Pour 18 voix Contre 6 Abstentions
RS/SC/23B.E.21	27 mars 2023	Demande de subvention pour la pose de caméras de sécurité	24 voix Pour 3 Contre
RS/SC/23B.F.22	27 mars 2023	Modification du tableau des effectifs	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.F.28	27 mars 2023	Convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire - agent de collectivité	Unanimité
RS/SC/23B.G.23	27 mars 2023	Mise à disposition immeuble sis 13 rue de La Potriais	Unanimité
RS/SC/23B.G.24	27 mars 2023	Acquisition de parcelles de marais	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.G.25	27 mars 2023	Acquisition d'un bien par voie de préemption - 30 rue Joliot Curie	20 voix Pour 7 Abstentions
RS/SC/23B.H.26	27 mars 2023	Convention Autorisation du Droits des Sols	Unanimité
RS/SC/23B.I.27	27 mars 2023	Avenant n°1 Convention CLIC Pilot'âge	Unanimité

RS/SC/23B.I.29	27 mars 2023	Subvention exceptionnelle de Solidarité au Secours Populaire Français en faveur de la Turquie	Unanimité
----------------	--------------	---	-----------



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.G.25.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBG25-DE

S²LOW

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur MAHÉ Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

RETARD SANS POUVOIR :

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Monsieur GONIDEC Denis

PROJET DE DELIBERATION - URBANISME	
G25	Acquisition d'un bien par voie de préemption - 30 rue Joliot Curie

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° IA 044 168 22 00103 reçue le 29 août 2022 adressée par la SCP GUIHARD et DICECCA notaire à HERBIGNAC (44410) en vue de la cession moyennant le prix de 90 000€ d'une propriété sise 30, rue Joliot Curie à SAINT-JOACHIM cadastrée section F n°1639 et 2979, d'une superficie totale de 338 m², appartenant à Monsieur MAHÉ Lionel

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 21 novembre 2022,

Considérant que cette DIA a interpellé le service foncier de la commune qui a décidé de mener une instruction plus approfondie dans le cadre de l'exercice du droit de préemption. Ainsi, comme le prévoit le code de l'urbanisme, la CARENE, titulaire du droit de préemption a délégué sa compétence au profit de la Commune.

A ce titre, la commune a décidé de faire valoir son droit de préemption. En effet, la commune mène une politique volontariste en faveur de ses commerces avec pour objectif de redynamiser son centre bourg. Elle s'est ainsi inscrite dans une démarche d'AMI cœur de ville / cœur de bourg. La commune rachète des cellules commerciales qu'elle rénove, réhabilite puis loue à des porteurs de projet. Ces actions en faveur du commerce de proximité s'accompagnent également de réflexions en faveur de la gestion du stationnement dans le centre bourg.

Dans le cas d'espèce, seul le bien situé rue Joliot Curie intéresse la collectivité puisque la parcelle cadastrée section F n°1639, d'une contenance de 44 m² est située dans la levée des Levées Ouies (située en Nj au plan de zonage du PLUi).

La CARENE n'a pas délégué l'exercice de son droit de préemption pour les parcelles situées en zone Nj.

Ainsi, en accord avec le propriétaire et l'étude notariale en charge de la rédaction de l'acte, la commune se porte acquéreur par voie de préemption du seul bien cadastré section F n° 2979.

Décide :

Article 1^{er} : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à SAINT-JOACHIM (44720), cadastré section F n° 2979 au 30, rue Joliot Curie, d'une superficie totale de 294 m² appartenant à Monsieur MAHÉ Lionel.

Article 2 : la vente se fera au prix de 70 000 € TTC, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines,

Article 3 : les honoraires de négociation dus par l'acquéreur à l'agence immobilière, d'un montant de 8.000,00 €, ainsi que les frais d'acte, sont à la charge de la commune et viennent s'ajouter au prix indiqué de 70.000,00 €.

Article 4 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBG25-DE

S'LO

Les modèles sont donnés à titre indicatif et ne sauraient être utilisés sans être adaptés.

ADOPTÉ : à 20 voix Pour

à 7 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain, Madame Aoustin Stéphanie, Madame HALGAND Marie-Anne, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur SALAÛN Raphaël)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis



Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÛN



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBG25-DE





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.H.26.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 044-214401689-20230327-23RSBH26-DE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame AUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AUSTIN Alain, Monsieur MAHÉ Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

RETARD SANS POUVOIR :

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël

PROJET DE DELIBERATION - CARENE	
H26	Convention Autorisation du Droits des Sols

En application du Livre IV, Titre II, Chapitre II du Code de l'Urbanisme et en particulier du nouvel article L.422-1 a), la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire « Saint-Nazaire Agglomération » étant dotée d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, approuvé le 4 février 2020, les Maires des Communes membres de la CARÈNE délivrent au nom de la Commune les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.

En application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs, en dehors des compétences transférées.

Dans ce contexte, la CARENE et 8 de ses communes membres (Besné, Donges, la Chapelle des Marais, Montoir de Bretagne, Saint-André des Eaux, Saint Malo de Guersac, Saint Joachim et Trignac) ont souhaité créer un service commun d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol (ADS).

Un bilan quantitatif et qualitatif du service commun a été effectué en début d'année 2022 mettant en avant la nécessité de se doter d'un agent instructeur supplémentaire pour faire face à l'augmentation du nombre de dossiers à instruire mais aussi pour faire évoluer les missions pour plus d'accompagnement des communes.

Dans ce contexte, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention avec la CARÈNE d'une durée d'un an.

La CARÈNE prend en charge le financement de : 50 % des 3 postes d'instructeurs à temps complets.

La Commune de Saint-Joachim et les 7 autres communes prennent chacune en charge le financement des 1/8ème des 50 % restants.

Un titre de recette sera émis par la CARÈNE chaque année sur la base de la rémunération et des charges patronales constatées l'année précédente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE:

- d'acter la conclusion d'une nouvelle convention avec la CARENE pour le recrutement d'un agent instructeur supplémentaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec la CARENE pour cette évolution du service commun ADS,
- de dire que la dépense sera prévue au budget 2023 les suivants.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBH26-DE



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

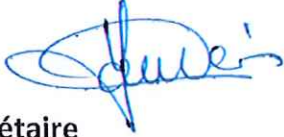
ID : 044-214401689-20230327-23RSBH26-DE

S²LOW

ADOPTÉ : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis



Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphael SALAÜN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.I.27.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBI27-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

PRÉSENTS :

Monsieur **SALAÛN** Raphaël, Monsieur **SALLÉ** Philippe, Madame **MAHÉ** Anne-Marie, Monsieur **COCHY** Jacques, Madame **KERNEUR** Cynthia, Monsieur **AMISSE** Michel, Madame **BERTHO** Nicole, Monsieur **GONIDEC** Denis, Madame **CADORET** Ghislaine, Monsieur **KERNEUR** André, Madame **HALGAND** Marie-Anne, Monsieur **VEILLAUD** Roger, Monsieur **ORAIN** Claude, Monsieur **CERCLÉ** Gilles, Madame **FISCHER** Dominique, Madame **KERNEUR** Lydie, Madame **GLOTAIN DELAUNE** Stéphanie, Madame **AOUSTIN** Stéphanie, Madame **PIONNEAU** Natacha, Madame **FADET** Nathalie, Madame **SABRASES** Marie, Monsieur **MARTIN** Steven, Monsieur **VINCE** Philippe, Madame **TIGER VAILLANT** Anne, Monsieur **AOUSTIN** Alain, Monsieur **MAHÉ** Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur **DHONDT** David donnant pouvoir à Monsieur **MARTIN** Steven

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame **KERNEUR** Cynthia donnant pouvoir à Madame **FISCHER** Dominique

RETARD SANS POUVOIR :

Madame **CADORET** Ghislaine

Rapporteur : Madame MAHÉ Anne-Marie

PROJET DE DELIBERATION - SOCIAL

127

Avenant n°1 Convention CLIC Pilot'âge

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé une convention générale de partenariat entre la Commune de Saint-Joachim et CLIC Pilot'âge - Centre Local d'Informations et de Coordination de la Région Nazairienne.

Il convient de rappeler que le CLIC Pilot'âge est un dispositif regroupant l'ensemble des réponses disponibles dans les domaines social, médico-social, sanitaire, susceptibles d'améliorer la vie quotidienne des personnes âgées et d'assurer la coordination des institutions, des services et des intervenants auprès de ce public.

Conformément à l'article 8 de ladite convention, la commune de Saint-Joachim se doit d'apporter une contribution financière.

Pour l'année 2023, la participation financière de la commune a été fixée à 2,85€ par personne âgée de 60 ans et plus selon les sources INSEE 2019 soit pour une population de 1 166 personnes un total de 3 323,10€. La clé de répartition concernant les différents versements est fixée dans la convention ou ses avenants.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la Convention de partenariat précisant les éléments indiqués ci-dessus.

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte l'avenant n°1 relatif à la convention générale de partenariat signée entre le CLIC Pilot'âge et la Commune,

APPROUVE la contribution financière de la Commune de Saint-Joachim à hauteur de 3 323,10 euros pour l'année 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

ADOPTÉ : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,
Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire 

Monsieur le Maire

Raphaël SIAUON

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBI27-DE







EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.I.29.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBI29-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur MAHÉ Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

RETARD SANS POUVOIR :

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Madame MAHÉ Anne-Marie

PROJET DE DELIBERATION - SOCIAL	
129	Subvention exceptionnelle de Solidarité au Secours Populaire Français en faveur de la Turquie

En solidarité avec la Turquie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une subvention exceptionnelle de 500 euros. Cette subvention transitera par le Secours Populaire Français.

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros au Secours Populaire Français en solidarité avec la Turquie.

ADOPTÉ : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBI29-DE

